

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE d'EPINIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le deux novembre à vingt heures, le conseil municipal d'EPINIAC, composé de quinze membres en exercice, convoqué le vingt-sept octobre deux mil quinze s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Sylvie RAMÉ-PRUNAUX, Maire.

Présents : Mmes Ramé-Prunaux, Roger, Ducoux, Bouillis, Renou, Trufflet, Lesage, Laurent, Mrs Bernier, Després, Gautrin, Peigné.

Absents excusés : Mrs Rocher, de la Chesnais et Moreaux.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Eric Gautrin a été élu secrétaire de séance.

N° 2015-11-66 – Présentation du rapport d'activité 2014 du Syndicat Départemental d'Energie 35.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au conseil le rapport annuel d'activité du Syndicat Départemental d'Energie 35 qui retrace l'action de ce syndicat et ses activités au cours de l'année 2014.

Elle commente les éléments marquants à savoir les compétences du SDE 35, le fonctionnement, la concession, les travaux sur le réseau, le budget et la rédaction de nouveaux statuts qui permettent au SDE 35 d'intervenir auprès des collectivités dans de nombreux domaines : réseaux électriques, éclairage public ...

Le conseil municipal a pris acte de la présentation faite.

Ce rapport est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

N° 2015-11-67 – Travaux de rénovation de la salle polyvalente : présentation d'avenants.

Madame le Maire fait savoir au conseil qu'elle a reçu des avenants pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente concernant le lot 8 « électricité » et le lot 4 « menuiseries intérieures ».

La commission « bâtiments » s'est réunie et Monsieur Jean-Louis Després, adjoint, en donne les détails suivants :

- **Entreprise Tropée** : changement de 6 luminaires usagés et pose de détecteurs de présence dans le SAS d'entrée et le dégagement, pose de 10 prises secteur autour de la scène et de 3 supplémentaires sur la ferme devant la scène, alimentation secteur et câbles de commande pour un vidéoprojecteur sur la ferme devant la scène, alimentation secteur pour un lave-vaisselle dans la partie cuisine et commande en va-et-vient entre le bar et la scène, pour un montant de 4 942.50 € HT, soit 5 931.00 TTC,
- **Entreprise Artmen** : Remplacement du soubassement prévu en bois par un habillage en panneau compact de chez "TRESPA" et remplacement des portes sous la scène pour un montant de 5 499.25 HT, soit 6 599.10 TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide ces travaux supplémentaires et autorise Madame le Maire à signer les avenants correspondants.

N° 2015-11-68 – Aménagement des entrées de bourg – Plans topographiques.

Dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées de bourg, Monsieur Bernier fait savoir qu'il a sollicité des devis pour des plans topographiques de la RD 4, rue du Douet des Roches et de la RD 10, rue de la mairie.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir le devis de Letertre Géomètres de Dol-de-Bretagne pour un montant de 3 290 € HT, soit 3 948 € TTC (sans option) et autorise Madame le Maire à le signer.

N° 2015-11-69 – Aménagement des entrées de bourg - Comptages routiers.

En prévision des travaux d'aménagement des entrées de bourg, Monsieur Bernier fait savoir qu'il a sollicité auprès du Parc Départemental du Conseil Général un devis pour effectuer des comptages routiers et vitesse sur la RD 4, rue du Douet des Roches et la RD 10, rue de la Mairie.

Après discussion, le conseil municipal accepte la proposition du Parc Départemental du Conseil Général pour un montant de 888.60 € HT soit 1 066.32 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

N° 2015-11-70 – Vente de peupliers appartenant à la commune.

Monsieur Bernier présente au conseil une proposition de prix de la Société d'Exploitation des Bois d'Armor de Landebia (22) concernant la vente de 21 peupliers appartenant à la commune situés dans les landes communales.

Le montant de cette proposition d'achat s'élève à la somme de 960 € net vendeur.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à signer cette proposition.